

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC90

présenté par
Mme Maud Petit

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	1 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	1 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de crédit vise à renforcer l'action 01 « Promotion du sport pour le plus grand nombre » du programme 219, en apportant une attention particulière à la situation des clubs sportifs et fédérations sportives en Outre-mer. En effet, suite à la crise sanitaire, dont les conséquences n'ont pas tout à fait la même temporalité qu'en hexagone, il nous est remonté des difficultés, notamment financières, liées à la perte d'adhérents.

Il est primordial de permettre aux clubs et fédérations d'Outre-mer, qui sont des acteurs indispensables à la promotion du sport et de ses valeurs sur ces territoires, de poursuivre leur activité dans les meilleures conditions en les accompagnant pendant cette période post-crise particulière.

Il est donc proposé d'augmenter d'un million d'euros les crédits fléchés vers l'action 01 dans ce but. Un million d'euros de l'action 04 du programme 163 « Jeunesse et vie associative » sont ainsi redirigés vers l'action 01 du programme 219.